

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1342

21 juin 2011

SOMMAIRE

Assreal S.A.	64416	Noti Poti S.A.	64404
Bandera Invest S.à r.l.	64390	NSH Ansembourg S.à r.l.	64404
Caronsard SPF S.A.	64385	NSH Hollenfels S.à r.l.	64404
Daviger S.à r.l.	64411	NSH Schoenfels S.à r.l.	64405
Elifin S.A.	64401	Olico Investments S.à r.l.	64405
EMD Investment S.à r.l.	64403	Palmolux Investments S.à r.l.	64405
Free Flow Holding S.A.	64415	Paramafin S.A., SPF	64370
Free Flow (SPF) S.A.	64415	Parbat Finance S.A.	64409
Helioven One S.à r.l.	64376	Parbat Finance S.A.	64409
INNCONA S.à r.l. & Cie. Quatre cent quarantième (440.) S.e.c.s.	64373	Pecan S.à r.l.	64404
Kisifrott S.A.	64405	Phenixall For Lux	64406
MALAG, Société Civile	64375	Prize Holdings 1 S.à r.l.	64390
Malthouse Invest	64388	Providence Générale S.A. SPF	64409
Mapilux S.à r.l.	64388	Pylos Royal Sàrl	64410
Marben Services S.à r.l.	64408	Pylos Royal Sàrl	64410
Marlyssa Holding S.A.- SPF	64388	Pylos Royal Sàrl	64410
MDCP VI Barometer S.à r.l.	64389	Recovery Finance Funding, 2008 S.A.	64416
Mitco Resolution 2 S.à r.l.	64389	Resolution Bremen S.à r.l.	64416
Mitco Resolution 3 S.à r.l.	64389	SCR, SCI	64384
Mitco Resolution 4 S.à r.l.	64390	SGBT Asset Based Funding S.A.	64400
Mitco Resolution 5 S.à r.l.	64401	S.L.P. Société Luxembourgeoise de Placements S.A.	64384
Muskingham S.à r.l.	64403	Sunu Assurances Holding S.A.	64389
Nature and Health Investments SAH	64388	Sunu Finances Holding S.A.	64412
New Specialty Chemicals Holdings S.à r.l.	64410	Treveria Thirty-Two S.à r.l.	64375
New Star International Property (Luxembourg 5) S.à r.l.	64398	Wölbern Global Shipping	64402
New Star International Property (Luxembourg One) S.à r.l.	64413	Zeclat SPF S.A.	64385

Paramafin S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 157.847.

In the year two thousand and eleven.

On the fourth of April.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company PARAMAFIN S.A., SPF, having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 157.847 (NIN 2011 2201 190),

incorporated by a de-merger deed by the undersigned notary on the 27th of December 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 515 of March 18, 2011, and which articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on the 30th of December 2010, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The corporate capital is set at four hundred forty-six thousand five hundred ninety Euro (€ 446.590.-), represented by two thousand four hundred fourteen (2.414) shares with a par value of one hundred eightyfive Euro (€ 185.-) each.

The meeting is presided by Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 4244, avenue de la Gare,

who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

1.- Transfer of the registered office of the company from Mamer to Luxembourg with amendment of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.- Decision to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

3.- Acceptance of the resignation of the current directors with discharge for the execution of their mandates.

4.- Acceptance of the resignation of the current statutory auditor with discharge for the execution of his mandate.

5.- Appointment of Mr. Claude ZIMMER, Mr. Marc THEISEN, Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, the company Luxglobal Management S.à r.l. and the company Van Lanschot Management S.A. as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

6.- Appointment of the company ZIMMER & PARTNERS S.A. as new statutory auditor, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shareholders are present or represented at the meeting, the meeting is therefore properly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company from Mamer to Luxembourg and therefore to amend article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Second resolution

The meeting decides to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Third resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current directors and grants them discharge for the execution of their mandates.

Fourth resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current statutory auditor and grants him discharge for the execution of his mandate.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

- Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Mr. Marc THEISEN, lawyer, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893, represented by its permanent representative Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, prenamed.
- The company Van Lanschot Management S.A., having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 38.991, represented by its permanent representative Mr. Joseph O.H. VAN CRUGTEN, bank director, residing professionally at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Sixth resolution

The meeting decides to appoint as new statutory auditor of the company, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

The company ZIMMER & PARTNERS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507. As nothing remains on the agenda, the president called the meeting closed.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatre avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARAMAFIN S.A., SPF, ayant son siège social à L8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 157.847 (NIN 2011 2201 190),

constituée en vertu d'un acte de scission reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 515 du 18 mars 2011, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social est fixé à quatre cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-dix mille Euros (€ 446.590.-), représenté par deux mille quatre cent quatorze (2.414) actions d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-cinq Euros (€ 185.-) chacune.

La séance est présidée par Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de Mamer à Luxembourg avec modification de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.- Décision de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 4244, avenue de la Gare.

3.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de leurs mandats.

4.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de son mandat.

5.- Nomination de Monsieur Claude ZIMMER, Monsieur Marc THEISEN, Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, de la société Luxglobal Management S.à r.l. et de la société Van Lanschot Management S.A. en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016.

6.- Nomination de la société ZIMMER & PARTNERS S.A. en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Mamer à Luxembourg et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Monsieur Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à L1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- la société Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893,

représentée par son représentant permanent Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, prénommé.

- la société Van Lanschot Management S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.991,

représentée par son représentant permanent Monsieur Joseph O.H. VAN CRUGTEN, directeur de banque, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016:

La société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. ZIMMER, H. H.J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 06 avril 2011. Relation: ECH/2011/562. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011052425/177.

(110059187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre cent quarantième (440.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen,

R.C.S. Luxembourg B 160.192.

—
STATUTEN

Gesellschaftsvertrag

Art. 1. Firma, Sitz.

(1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre cent quarantième (440.) S.e.c.s.

(2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.

(3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 2 Gesellschaftszweck.

(1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.

(2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3 Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen. Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à.r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128812. Die INNCONA Management S.à.r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à.r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters.

Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 170.000,00 Euro ist:

Nachname, Vorname: Dr. Bangard, Michael

Straße: Heidenbachswald 44

Postleitzahl/Wohnort: 57234 Wilnsdorf

Geburtsdatum/Geburtsort: 17.09.68/Bochum

Beruf: Arzt

Der Kommanditist wird nachfolgend auch „Gesellschafter“ oder „associé commandité“ genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditeil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,00 Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.

(1) Die INNCONA Management S.à.r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Geschäftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à.r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die INNCONA Management S.à.r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

- a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen.
- c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
- d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
- f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
- g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,00 Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
- i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à.r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung.

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à.r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;

- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,00 Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75 % der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den

einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

Art 7 Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 29. Juni 2007.

INNCONA Management S.à r.l.

Unterschrift

Vertreten durch den Geschäftsführer

Référence de publication: 2011053394/116.

(110058844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

MALAG, Société Civile, Société Civile.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 82.

Il est pris note du changement de l'adresse des Associés de la Société, Monsieur Alfred BONNIE et Madame Michèle VERMEYLEN, épouse BONNIE, demeurant désormais à Four Seasons Residences, Unit VS 12, BEAU CHAMP, G.R.S.E. Mauritius, avec effet au 1^{er} juin 2009.

Le 19 avril 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour MALAG SOCIETE CIVILE

Référence de publication: 2011054799/13.

(110061594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Treveria Thirty-Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 125.662.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 14 avril 2011, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Sylvie Abtal-Cola en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Madame Marjoleine van Oort, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Madame Marjoleine van Oort

- Monsieur Abdelhakim Chagaar

- Monsieur Jérôme Tibesar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011058872/23.

(110065032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Helioven One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 159.886.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of the month of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- (1) Fourth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership,
- (2) Fourth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership,
- (3) Fourth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership,
- (4) Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership,
- (5) Fourth Cinven Fund (No. 3 - VCOC) Limited Partnership,

(each acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited Partnership with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY),

each of the above with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, represented by M^e Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 23 March 2011 which shall be registered together with the present deed. The appearing parties have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company named Helioven One S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Helioven One S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities

of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand Euro (€ 20,000) divided into two million (2,000,000) shares with a nominal value of one Euro cent (€0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. The sole manager or the members of the board of managers may but need not be shareholders. The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any two board members. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers five (5) days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the board of managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signatures of two managers or as decided by the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any two managers or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any two managers, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, as the case may be, or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or the board of managers or in case of a board, by any two managers (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2011.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties subscribed and entirely paid-up two million (2,000,000) shares as set forth below:

Subscriber	Number of Shares	Payment
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	432,800	€ 4,328
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	451,700	€ 4,517
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	447,800	€ 4,478
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	427,300	€ 4,273
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	240,400	€ 2,404
	2,000,000	€ 20,000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand Euro (€ 20,000) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Danielle Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Chartered Accountant	9 th January 1961	Ettelbruck (Luxembourg)
Bruno Schick	Main Tower, Neue Mainzer, Str. 52, 60311 Francfort am Main	Manager	4 th September 1971	Ehingen (Donau), Germany
David Konings	4, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Accountant	26 th April 1977	Liège (Belgium)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2011.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to appearing parties, who requested that the deed should be documented in the English language, the said appearing parties signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French.

In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatrième jour du mois de mars.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

Ont comparu:

- (1) Fourth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership,
- (2) Fourth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership,
- (3) Fourth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership,
- (4) Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership,
- (5) Fourth Cinven Fund (No. 3 - VCOC) Limited Partnership,

(chacun agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited Partnership ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, à son tour agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited) ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY),

chacun d'eux ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, représentés par M^e Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 23 mars 2011, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée dénommée Helioven One S.à.r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Helioven One S.à.r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté) prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille Euros (€ 20.000) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un Centime d'Euro (€ 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (*ad nutum*) et à tout moment.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts. Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou deux des membres du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du conseil de gérance de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous les signatures de deux gérants ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par deux gérants ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux des gérants, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, ou dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, le cas échéant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le conseil de gérance ou en cas de conseil, par deux des gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les deux millions (2.000.000) de parts sociales tel qu'indiqué ci-dessous:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	432.800	€ 4.328
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	451.700	€ 4.517
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	447.800	€ 4.478
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	427.300	€ 4.273
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	240.400	€ 2.404
	<u>2.000.000</u>	<u>€ 20.000</u>

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèces de sorte que la somme de vingt mille Euros (€ 20.000) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Danielle Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Expert Comptable	9 janvier 1961	Ettelbruck (Luxembourg)
Bruno Schick	Main Tower, Neue Mainzer, Str. 52, 60311 Francfort am Main	Gérant	4 septembre 1971	Ehingen (Donau), Allemagne
David Konings	4, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Comptable	26 avril 1977	Liège (Belgique)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux parties comparantes, qui ont requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, lesdites personnes comparantes ont signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise. Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: R. BEYER – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mars 2011. Relation:LAC/2011/13813. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.

Luxembourg, le trente mars de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011044668/435.

(110050711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

S.L.P. Société Luxembourgeoise de Placements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 36.977.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2011

- L'Assemblée accepte la démission n tant que gérant de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 28 avril 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011060928/21.

(110068101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

SCR, SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3501 Dudelange, 38, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg E 4.481.

—
STATUTS

En date du 14 avril 2011 les soussignés

1. M. Rizk Mouwannes, Expert comptable, demeurant à Dudelange

2. Mme Paula Kallas (épouse Mouwannes), éducatrice, demeurant à Dudelange

Conviennent de constituer une société civile dont ils établissent les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants une société civile qui existera entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourront le devenir ultérieurement.

Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises, notamment les articles 1832 à 1872 du Code civil.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle pourrait acquérir.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La société prend la dénomination de "SCR, SCI".

La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Art. 4. Le siège de la société est fixé à Dudelange

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée à partir de ce jour. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents EURO (2.500 EUR), représenté par cent parts sociales (100) d'une valeur nominale de vingt cinq (25 EUR) chacune, réparti comme suit:

1. Monsieur Rizk Mouwannes, préqualifié quatre vingt dix neuf parts	99
2. Madame Paula Kallas-Mouwannes, préqualifiée une part	1
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents EURO (2.500 EUR.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 7. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 8. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachées à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 9. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 10. La société est administrée par un gérant, associé ou non, nommé par l'assemblée des associés à la majorité des parts sociales. Le gérant peut agir individuellement en toutes circonstances.

Art. 11. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 12. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution les comparants se sont réunis en assemblée extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. La société est gérée et administrée par Monsieur Rizk Mouwannes, demeurant à Dudelange 38, rue Aloyse Kayser L-3501 Dudelange. La société est engagée par la signature seul de Monsieur Rizk Mouwannes, préqualifié.

2. Le siège est établi à L-3501 Dudelange, 38, rue Aloyse Kayser.

Fait en quadruples exemplaires, Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011053196/61.

(110059767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Caronsard SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.631.

Zeclat SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.630.

(Caronsard SPF S.A. ci-après: Société Absorbante

Zeclat SPF S.A. ci-après: Société Absorbée)

L'an deux mille onze,

Le quatre avril,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de:

1) la société anonyme de gestion de patrimoine familial "CARONSARD SPF S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 281 du 10 mars 2004, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1791 du 2 septembre 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 98.631;

2) la société anonyme de gestion de patrimoine familial "ZECLAT SPF S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 281 du 10 mars 2004, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1602 du 6 août 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 98.630;

L'assemblée est présidée par Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Catherine BURGRAFF, employée privée, demeurant à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Kévin De WILDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur les listes de présence, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Lesdites listes de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation de l'opération de fusion par voie d'absorption de la société ZECLAT SPF S.A. (Société absorbée) par la société CARONSARD SPF S.A. (Société absorbante) et plus particulièrement:

a. du projet de fusion en date du 28 février 2011 prévoyant l'absorption par CARONSARD SPF S.A. de la société ZECLAT SPF S.A., la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la Société absorbée à la Société absorbante,

b. des rapports écrits des Conseils d'Administration des sociétés fusionnantes expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de fusion et plus particulièrement le rapport d'échange,

c. du rapport écrit de l'expert indépendant unique, Monsieur Jean Bernard ZEIMET, Réviseur d'Entreprises.

2. Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

3. Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de la Société absorbée par la Société absorbante notamment par le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la Société absorbée à la Société absorbante et la dissolution sans liquidation de la Société absorbée comme conséquence de la fusion.

4. Augmentation du capital social de la Société absorbante à concurrence d'un montant de EUR 6.390.000,- (six millions trois cent quatre-vingt-dix mille euros) pour porter le montant du capital social de son montant actuel de EUR 600.000,- (six cent mille euros) à EUR 6.990.000,- (six millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros) par l'émission de 6.390 (six mille trois cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) assortie d'une prime d'émission totale de EUR 1.530.282 (un million cinq cent trente mille deux cent quatre-vingt-deux euros) et attribution des nouvelles actions émises aux actionnaires de la Société absorbée de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital de ZECLAT SPF S.A.

5. Constatation de la réalisation de la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

6. Modification subséquente des statuts pour prendre en compte les résolutions prises ci-dessus.

7. Décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société absorbée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de dissolution.

8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale présente l'opération de fusion par voie d'absorption de la société «ZECLAT SPF S.A.» (Société Absorbée) par la société «CARONSARD SPF S.A.» (Société Absorbante) et plus particulièrement:

- le projet de fusion en date du 28 février 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 420 du 4 mars 2011, prévoyant l'absorption par la société «CARONSARD SPF S.A.» de la société «ZECLAT SPF S.A.», la fusion s'opérant par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la Société Absorbée à la Société Absorbante,

- les rapports écrits des Conseils d'Administration des sociétés fusionnantes expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de fusion et plus particulièrement le rapport d'échange,

- le rapport écrit de l'expert indépendant unique, à savoir Monsieur Jean Bernard ZEIMET, Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter,

lequel rapport, signé «ne varietur», restera annexé au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale constate que les obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ont été exécutées.

Troisième résolutions:

L'assemblée générale décide d'approuver le projet de fusion et décide de réaliser la fusion par absorption de la société «ZECLAT SPF S.A.» par la société «CARONSARD SPF S.A.», notamment par le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la Société Absorbée à la Société Absorbante. L'assemblée générale constate la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée comme une conséquence de la fusion.

La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante est fixée au premier janvier 2011.

L'assemblée générale nomme chaque administrateur de la Société Absorbante avec pouvoir de substitution, comme mandataire de la Société Absorbée pour l'exécution des résolutions prises lors de la présente assemblée générale, plus particulièrement pour accomplir le transfert à la Société Absorbante de l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée et pour accomplir tous les actes généralement nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société Absorbante à concurrence d'un montant de six millions trois cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 6.390.000,00) pour le porter de son montant de six cent mille euros (EUR 600.000,00) à six millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (6.990.000,00) par l'émission de six mille trois cent quatre-vingt-dix actions (6.390) d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

L'augmentation de capital ci-dessus décidée est assortie d'une prime d'émission d'un montant total de un million cinq cent trente mille deux cent quatre-vingt-deux euros (EUR 1.530.282,00).

Les nouvelles actions ainsi émises seront attribuées aux actionnaires de la Société Absorbée de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital social de la société «ZECLAT SPF S.A.».

Tous les pouvoirs sont accordés au conseil d'administration de la Société Absorbante en vue de réaliser ces opérations, dans les formes et conditions requises par la loi.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale constate que la fusion est réalisée sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

Sixième résolutions:

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article trois, alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (alinéa un).** Le capital social est fixé à six millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 6.990.000,00), représenté par six mille neuf cent quatre-vingt-dix (6.990) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.»

Septième résolution:

L'assemblée générale constate que du fait de la fusion les mandats des administrateurs et du commissaire de la Société Absorbée prennent fin et décide de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la dissolution de ladite société.

Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à cinq mille euros (EUR 5.000,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: A. Boulhais, C. Burgraff, K. De Wilde, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 avril 2011. Relation: LAC / 2011 / 16030. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur pd. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011052237/136.

(110058358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Malthouse Invest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 132.793.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2011054800/12.

(110061878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Nature and Health Investments SAH, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 89.893.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 avril 2011 que:

Le siège social est transféré du 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Monsieur Jean Nicolas WEBER, né le 17.05.1950 à Wiltz, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg est nommé liquidateur en remplacement de Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011054823/14.

(110062138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Mapilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 152.831.

Procès-verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 14 avril 2011

Il résulte de l'AGE tenue ce 14 avril 2011 ce qui suit:

Cession de 26 parts de Mr Jean-François MATHIEUX, associé, né le 19 mars 1977 à B-Namur, demeurant chemin de l'Horizon, Emnes 12 à B-5080 La Buyère en faveur de Mme Charlotte PIRSON, née le 16/09/1975 à B-Namur, demeurant chemin de l'Horizon, Emnes 12 à B-5080 La Bruyère.

MAPILUX Sàrl.

Référence de publication: 2011054802/13.

(110062072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Marlyssa Holding S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.812.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARLYSSA HOLDING S.A.-SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011054803/13.

(110061982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

MDCP VI Barometer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 58.849,88.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.481.

EXTRAIT

Il résulte d'un transfert de parts sociales en date du 15 avril 2011 que:

- Madison Dearborn Capital Partners VI-A , L.P. a transféré à MDCP VI Barometer Offshore:

2.054.266 parts sociales ordinaires

3.830.722 parts sociales de classe A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054805/15.

(110061968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Sunu Assurances Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 80.847.

Le bilan de la société au 31/12/2009 (bilan rectificatif en remplacement du bilan déposé le 20/05/2010 – n° L100070149) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011054896/13.

(110061744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Mitco Resolution 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.272.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 15 avril 2011

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 15 avril 2011 que:

Le siège social de la société a été transféré du 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011054812/15.

(110061561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Mitco Resolution 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.382.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 15 avril 2011

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 15 avril 2011 que:

Le siège social de la société a été transféré du 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011054813/15.

(110061581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Mitco Resolution 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.900.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 15 avril 2011

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 15 avril 2011 que:

Le siège social de la société a été transféré du 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011054814/15.

(110061580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Prize Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.480.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054841/9.

(110062219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Bandera Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 160.033.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of March.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Scott D. HARVEL, born on July 12th, 1956, in Albuquerque, New Mexico, USA, residing at St.Wolfgang-Str. 2, 10178 Berlin, Germany.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of BANDERA INVEST S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition by purchase, exchange, transfer or any other manner of loans of any kind or other credit facilities made to or financial instruments entered into by Luxembourg or foreign companies as well as the acquisition of shareholdings in any company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;
- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital

Art. 4. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each manager. In case of plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager (s).

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated from Luxembourg is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company only has one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of plurality of managers the Company shall be bound by the sole signature of any member of the Board of Managers. The general meeting of the shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.10 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.11 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers.

8.12 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of the manager(s). The manager(s) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General meetings of shareholder(s)

Art. 11. Annual and extraordinary general meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder (s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Shareholder(s)' voting rights. Each shareholder may participate in general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

Chapter VI. - Financial year - Financial statements - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company must appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) only when it has more than 25 shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises) needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX. - Governing law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been established, Mr. Scott D. HARVEL, prenamed, hereby declares that he subscribes to all the 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro).

All these 500 (five hundred) shares have been fully paid up by Mr. Scott D. HARVEL by means of a payments in cash, so that the subscription amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, and the undersigned notary expressly acknowledges such payment.

Transitory disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on 31st of December 2011.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand Euro (1,000.-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder of the Company resolves to set the number of managers of the Company at one (1).
2. The sole shareholder of the Company resolves to appoint Mr. David EVANS, born on September, 25th, 1959 in Holyhead, Wales, UK, residing 20, in den Kreuzwiesen, L-7319 Steinsel, Luxembourg, as sole manager of the Company for an unlimited period of time; and
3. The sole shareholder of the Company resolves to set the registered office of the Company at L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Scott D. HARVEL, né le 12 juillet 1956 à Albuquerque, Nouvelle-Mexique, USA, demeurant au St.Wolfgang-Str. 2, 10178 Berlin, Allemagne,

Laquelle partie comparante, ès-qualités en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit.

Chapitre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de BANDERA INVEST S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. La Société peut:

- accomplir toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition par achat, échange, transfert ou par une autre manière de prêts de toute nature ou d'autres facilités de crédit mis à ou d'instruments financiers de toute forme suscrits par des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et de droits intellectuels (en ce compris mais de manière non limitative des brevets et marques) de toute origine; elle peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissement, souscription, prise ferme ou option, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou à des sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, en ce compris et de manière non limitative, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés appartenant au même groupe que la Société et/ou de toutes autres personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

Chapitre III. - Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue d'une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, télécopie, télégramme, télex ou email. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou email un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature unique de tout membre du Conseil de Gérance. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.10 Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.

8.11 Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

8.12 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblées générales de l'associé unique/des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires de l'associé unique/des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Art. 12. Droit de vote d'associé(s). Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, télécourrier, télex ou email).

Chapitre VI. - Exercice social - Comptes annuels - Répartition

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels de la Société (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfiques - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfiques nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique/ aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t dans la Société.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

Chapitre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé lorsque l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre IX. - Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, Monsieur Scott D. Harvel, susmentionné, déclare souscrire toutes les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros).

Toutes ces 500 (cinq cents) parts sociales ont été libérées entièrement par Monsieur Scott D. Harvel au moyen d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de souscription de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2011.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR mille euros (1.000.-EUR).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique de la Société décide de fixer le nombre de gérants de la Société à un (1).
2. L'associé unique de la Société décide de nommer Monsieur David EVANS, né le 25 septembre 1959 à Holyhead, Royaume-Uni, résidant 20, in den Kreuzwiesen, L-7319 Steinsel, Luxembourg, en tant que gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
3. L'associé unique de la Société décide de fixer le siège social de la Société au L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: S.D.HARVEL, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2011. Relation: LAC/2011/14045. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 06 avril 2011.

Référence de publication: 2011049164/411.

(110054588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

New Star International Property (Luxembourg 5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.467.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand eleven, on the thirtyfirst day of March.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

British Overseas Bank Nominees Limited, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 138-142, Waterhouse Square-Holborn, GB-EC1N2TH London, registered at the Companies House under the number 220905, represented by its current board of Administration,

here represented by Ms Christelle Friio, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy signed on the 31st day of March, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the company "New Star International Property (Luxembourg 5) S.à.r.l.", having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée

Scheffer, was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 18th day of May, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1269 on June 26th, 2007;

- that the articles of association have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary on the 8th day of October, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2715 on November 7th, 2008;

- that the capital of the corporation "New Star International Property (Luxembourg 5) S.à r.l." is fixed at one million three hundred seventytwo thousand five hundred euros (1,372.500.-Eur) represented by fifty-four thousand nine hundred (54,900) shares of twenty-five euros (25.-Eur) each, all subscribed and fully paid-up.

- that the appearing party has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at the 28th day of March, 2011, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at the 28th day of March, 2011, being only an indication for this purposes;

- following the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;

- there shall be arranged the cancellation of all issued shares and/or the shareholders register;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer;

The undersigned notary, who knows and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand EUROS (EUR 1,000).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day first above written.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et un mars.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

British Overseas Bank Nominees Limited, une société constituée sous la loi du Royaume-Uni, ayant son siège social au 138-142, Waterhouse Square-Holborn, GBEC1N2TH, Londres, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 220905, représentée par son Conseil d'Administration actuellement en fonctions,

ici représentée par Mademoiselle Christelle Friio, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée le 31 mars 2011,

laquelle, après signature ne varietur, par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société New Star International Property (Luxembourg 5) S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 18 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1269 en date du 26 juin 2007;

- que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 8 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2715 en date du 7 novembre 2008;

- que le capital social de la société s'élève actuellement à un million trois cent soixante-douze mille cinq cents euros (1.372.500.-Eur) représenté par cinquante-quatre mille neuf cents (54.900) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-Eur) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.;

- que la partie comparante est seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 28 mars 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associé unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société, le bilan au 28 mars 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales et/ ou du registre des associés;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1.000.-Eur).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ch.Friio, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 avril 2011. Relation: LAC/2011/15392. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011052404/103.

(110058835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

SGBT Asset Based Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.079.

L'an deux mil onze, le vingt-quatre mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Thierry Bodson, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme SGBT Asset Based Funding S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, constituée en date du 13 novembre 2008 suivant acte d'approbation de scission de Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 février 2009 numéro 257, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2651 du 3 décembre 2010.

en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions prises par le Conseil d'Administration de la Société datées du 6 janvier 2011.

Une copie du procès-verbal de cette réunion, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée à l'original du présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a prié le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Le capital social autorisé de SGBT Asset Based Funding S.A., est fixé à deux milliards d'Euros (EUR 2.000.000.000,-).

II. Le capital social émis de la Société est fixé à trente et un mille deux cents Euros (EUR 31.200,-) représenté par trois cent douze (312) actions sans désignation de valeur nominale.

III. L'alinéa 7 et suivants de l'article 5 des Statuts de la Société a la teneur suivante:

«Le capital autorisé de la société est fixé à deux milliards d'Euros (EUR 2.000.000.000,-) divisé en vingt millions (20.000.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le conseil d'administration à concurrence du capital autorisé, conformément aux termes et conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances, ou de toute autre manière; (ii) émettre des obligations convertibles et/ou des bons de souscriptions d'actions; (iii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles ou des instruments accordant des droits de souscription et/ou aux droits de conversion; et (iv) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte créant le capital autorisé au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les statuts ou, le cas échéant, par la loi pour toute modification des statuts.

Le conseil d'administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par la loi, l'article 5 des statuts sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le conseil d'administration.»

IV. Par résolutions adoptées le 6 janvier 2011, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé d'un montant de CENT EUROS (100.-EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE DEUX CENTS EUROS (31.200.- EUR) à TRENTE-ET-UN MILLE TROIS CENTS EUROS (31.300.- EUR), par l'émission de une (1) action nouvelle sans valeur nominale et d'accepter la souscription de l'action nouvelle par l'actionnaire unique, Société Générale Bank & Trust, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

V. L'action nouvelle a été entièrement libérée par la conversion de 1.011.487 d'obligations convertibles émises par la Société le 19 janvier 2010, le 10 juin 2010, le 10 novembre 2010 et le 10 décembre 2010, et détenues par l'actionnaire unique, Société Générale Bank & Trust, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

Le surplus est affecté à un compte prime d'émission, soit un montant de EUR 114.889.713,43.

L'existence et la valeur de cet apport ont été certifiées au notaire.

VI. Suite à l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, l'article 5, 1^{ère} phrase des Statuts de la Société sera modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social souscrit s'élève à EUR 31.300.- (trente et un mille trois cents euros) représenté par 313 (trois cent treize) actions sans valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués à EUR 6.000.-

Dont acte, et fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. BODSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2011. Relation: LAC/2011/15223. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011052472/75.

(110058518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Mitco Resolution 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.916.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 15 avril 2011

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 15 avril 2011 que:

Le siège social de la société a été transféré du 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011054815/15.

(110061579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Elifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 57.622.

Extrait du conseil d'administration du 07 mars 2011

1. DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Le conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Guy Porré de son poste d'administrateur avec effet au 07 mars 2011.

2. NOMINATION PAR COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Faisant suite à la démission de Monsieur Guy Porré, les administrateurs décident de coopter au poste d'administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée générale à tenir en 2012:

Monsieur Stéphane Warnier, né le 25 mars 1966 à Watermael-Boitsfort (Belgique), domicilié professionnellement au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011057095/18.

(110064606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Wölbern Global Shipping, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 139.726.

Im Jahre zweitausendundelf, am ersten April.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg,

Sind die Aktionäre der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital („société d'investissement à capital variable“) “Wölbern Global Shipping“ mit Sitz in L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 139.726, zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 20. Juni 2008, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1788 vom 21. Juli 2008.

Die Versammlung wird um vierzehn Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Ulrich JUCHEM, Bankangestellter, Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Protokollführer Herrn Stephan SCHNEID, Bankangestellter, Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Frau Ursula BERG, Bankangestellte, Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktieninhabern oder deren Bevollmächtigte, dem Versammlungsbüro und dem unterzeichneten Notar, aufgeführt. Die Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Die gegenwärtige Generalversammlung wurde einberufen durch Einladung mit der hiernach angegebenen Tagesordnung:

im Mémorial C, vom 14. März 2011 und vom 23. März 2011

in der Tageszeitung Tageblatt am 14. März 2011 und am 23. März 2011.

III.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

- 1.- Beschlussfassung der Aktionäre über die Liquidation der Wölbern Global Shipping.
- 2.- Bestellung des Liquidators/der Liquidatoren der Wölbern Global Shipping.
- 3.- Festlegung der Befugnisse des Liquidators/der Liquidatoren.
- 4.- Festlegung der Vergütung des Liquidators/der Liquidatoren gemäss anfallendem Arbeitsaufwand.
- 5.- Bestellung der Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Deloitte S.A. zur Prüfung der Liquidation und Erstellung des Prüfberichts der Wölbern Global Shipping.

IV.- Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 69.246 sich im Umlauf befindenden Aktien, 39.044 Aktien, anlässlich der gegenwärtigen Generalversammlung, vertreten sind.

Da das Gesellschaftsvermögen unter zwei Drittel des gesetzlich vorgesehenen Minimums gefallen ist, kann die Generalversammlung rechtsgültig über die vorstehende Tagesordnung beschliessen.

Alsdann hat die Generalversammlung folgende Beschlüsse gefasst bei 10.000 Gegenstimmen:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Auflösung der Gesellschaft und beschliesst das Liquidationsverfahren einzuleiten.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung bestellt zum Liquidator:

Herr Jan HAGEMANN, geboren in Heessen jetzt Hamm, am 24. Juni 1970, beruflich wohnhaft in L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

Dritter Beschluss

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse wie dies in den Artikeln 144 -148 bis des zusammengefassten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist. Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln,

ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, dass die Vergütung des Liquidators gemäss anfallendem Arbeitsaufwand festgelegt wird.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Deloitte S.A. zur Prüfung der Liquidation zu bestellen und zur Erstellung des Prüfberichtes der Wölbern Global Shipping.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen und geschlossen in Luxembourg-Strassen, am Sitz der Gesellschaft, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: U. JUCHEM, S. SCHNEID, U. BERG und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2011. Relation: LAC/2011/16072. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 14. April 2011.

Référence de publication: 2011052541/75.

(110059103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Muskingham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.210.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 15 avril 2011

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 15 avril 2011 que:

Le siège social de la société a été transféré du 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011054820/15.

(110061587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

EMD Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 121.071.

EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 26 avril 2011 ont renouvelé les mandats des gérants:

- Mr Jean-Claude STOFFEL, gérant A, banquier, 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,
- Mr Timothy THORP, gérant A, expert comptable, 8 Canada Square, GB-E145HQ London, UK,
- Ms Dorina IACIU, gérant B, directeur de société, Strada E. Ferme No. 7, Otopeni Ilfov County, Romania,
- Mr Gheorghe IACIU, gérant B, directeur de société, Strada E. Ferme No. 7, Otopeni Ilfov County, Romania.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Pour EMD INVESTMENT S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011057099/18.

(110064453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Noti Poti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 101.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011054829/11.

(110061978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

NSH Ansembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.005.

Conformément aux résolutions prises par l'Associé Unique en date du 18 avril 2011, il a été décidé de réélire Ernst & Young Luxembourg S.A. en tant que Réviseur de la Société.

Le mandat du Réviseur prendra fin immédiatement après l'approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos au 31 Mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054831/14.

(110061736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

NSH Hollenfels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.007.

Conformément aux résolutions prises par l'Associé Unique en date du 18 avril 2011, il a été décidé de réélire Ernst & Young Luxembourg S.A. en tant que Réviseur de la Société.

Le mandat du Réviseur prendra fin immédiatement après l'approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos au 31 Mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054832/14.

(110061737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Pecan S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.250.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 18 avril 2011

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 18 avril 2011 que:

Le siège social de la société a été transféré du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2011.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011054838/15.

(110061642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

NSH Schoenfels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.004.

Conformément aux résolutions prises par l'Associé Unique en date du 18 avril 2011, il a été décidé de réélire Ernst & Young Luxembourg S.A. en tant que Réviseur de la Société.

Le mandat du Réviseur prendra fin immédiatement après l'approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos au 31 Mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054833/14.

(110061738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Olico Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OLICO INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011054836/11.

(110061607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Palmolux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PALMOLUX INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011054842/11.

(110061608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Kisifrott S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 108.019.

Extrait du conseil d administration du 07 mars 2011

1. DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Le conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Guy Porré de son poste d'administrateur avec effet au 07 mars 2011.

2. NOMINATION PAR COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Faisant suite à la démission de Monsieur Guy Porré, les administrateurs décident de coopter au poste d'administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée générale à tenir en 2012:

Monsieur Stéphane Warnier, né le 25 mars 1966 à Watermael-Boitsfort (Belgique), domicilié professionnellement au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011057202/18.

(110064607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Phenixall For Lux, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5421 Erpeldange, 13, rue de Rolling.

R.C.S. Luxembourg E 4.480.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le 8 avril,

Se sont réunis sous seing privé

Monsieur BALL François

Né le 30 octobre 1951 à HAYANGE (France)

De nationalité Française

Demeurant 51 rue de la Mine à VOLMERANGE LES MINES (57) France

Monsieur BALL Vincent

Né le 11 juillet 1974 à ALGRANGE (France)

De nationalité Française

Demeurant 54 rue de la Mine à VOLMERANGE LES MINES (57) France

Monsieur BALL Richard

Né le 03 novembre 1975 à ALGRANGE (France)

De nationalité Française

Demeurant 7 Impasse des Anémones à ZOUFFTGEN (57) France

Ont consenti d'un commun accord à la constitution d'une société civile immobilière dont ils définissent les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination sociale. La Société prend la dénomination suivante: PHENIXALL FOR LUX.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet l'acquisition, la propriété, la cession, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement ainsi que la construction et l'exploitation de tout bien immeuble.

Elle peut réaliser toutes opérations financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la société est fixé à ERPELDANGE, 13 rue du Rolling L-5421.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand Duché du Luxembourg par simple décision de l'organe de Direction de la société.

Art. 4. Durée. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Par exception le premier exercice social comprend le temps écoulé depuis l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés jusqu'au 31 décembre 2011.

Art. 6. Apports. Les soussignés font apport à la société, savoir:

- Mr BALL François apporte à la société la somme de trois cent euros (300.00 €),

- Mr BALL Vincent apporte à la société la somme de quatre cent euros (400.00 €),

- Mr BALL Richard apporte à la société la somme de trois cent euros (300.00 €)

Total des apports en numéraire: mille euros (1 000 euros).

Art. 7. Capital social - Parts sociales. Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1 000 €).

Il est divisé en 100 parts de 10 euros chacune numérotées de 1 à 100, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir:

- à Monsieur BALL François à concurrence de trente parts, numérotées de 1 à 30,

- à Monsieur BALL Vincent à concurrence de quarante parts, numérotées de 31 à 70,

- à Monsieur BALL Richard à concurrence de trente parts, numérotées de 71 à 100.

Total égal au nombre de parts composant le capital social, ci 100 parts.

Art. 8. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers non associés qu'avec le consentement unanime de tous les associés.

Art. 9. Dissolution. Le décès d'un ou plusieurs associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédé(s).

Art. 10. Organe de gestion. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, nommés par les associés à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Art. 11. Droits des associés. Les associés disposent d'un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société. Ils se réunissent au moins une fois par an en assemblée ordinaire à la date et à l'endroit figurant sur l'avis de convocation.

Les associés peuvent se réunir en assemblée extraordinaire sur l'initiative d'un collège d'associés représentant au moins un cinquième des parts existantes.

Dans toute réunion, chaque part donne droit à une voix.

Art. 12. Dissolution et Liquidation. La société est en liquidation dès l'instant de sa dissolution pour quelque cause que ce soit.

En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale des associés nomme le(s) liquidateur(s) et définit ses (leurs) attributions ainsi que les modalités de liquidation et dissolution.

Art. 13. Dispositions diverses. Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Les présents statuts sont composés de trois pages et ont été rédigés en deux exemplaires originaux.

Après lecture, ils sont signés par les associés.

Monsieur BALL François / Monsieur BALL Vincent / Monsieur BALL Richard.

Les soussignés:

Monsieur BALL François

Né le 30 octobre 1951 à HAYANGE (France)

De nationalité Française

Demeurant 51 rue de la Mine à VOLMERANGE LES MINES (57) France

Monsieur BALL Vincent

Né le 11 juillet 1974 à ALGRANGE (France)

De nationalité Française

Demeurant 54 rue de la Mine à VOLMERANGE LES MINES (57) France

Monsieur BALL Richard

Né le 03 novembre 1975 à ALGRANGE (France)

De nationalité Française

Demeurant 7 impasse des Anémones ZOUFFTGEN (57) France

se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société PHENIXALL FOR LUX, pour désigner d'un commun accord les premiers Gérants de la Société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit:

I- Nomination des gérants

Les soussignés nomment en qualité de Gérants de la Société PHENIXALL FOR LUX:

- Monsieur BALL Richard demeurant 7, impasse des Anémones à ZOUFFTGEN (57) France pour une durée illimitée qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Monsieur BALL Richard déclare accepter les fonctions de Gérant qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

- Monsieur BALL Vincent demeurant 54, rue de la Mine à VOLMERANGE LES MINES (57) France pour une durée illimitée qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Monsieur BALL Vincent déclare accepter les fonctions de Gérant qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - Pouvoirs des gérants

Les Gérants exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires.

(*) Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé, bon pour acceptation des fonctions de gérant".

Fait à ERPELDANGE, le 8 avril 2011.

Monsieur BALL François / Monsieur BALL Vincent (*) / Monsieur BALL Richard (*)

Référence de publication: 2011053971/102.

(110059839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Marben Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 160.134.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

a comparu:

Monsieur Daniel LESS, gérant de sociétés, né à Montignies-sur-Sambre (Belgique) le 8 juillet 1955, demeurant à B-1476 Hautain-le-Val, 6B, rue du Patronage.

Lequel comparant a arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a décidé de constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «MARBEN SERVICES S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Rambrouch; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet le transport de marchandise pour compte de tiers avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes et la prestation de services.

Elle pourra en outre exercer toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,00 €) euros chacune.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coassociés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Daniel LESS, prénommé.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de huit cents euros (800,00 €).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

2. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Fernand CLOAREC, représentant, né à Herstal (Belgique) le 26 octobre 1951, demeurant à B-7972 Quevaucamps, 132, rue de Tournai.

3. La société sera valablement engagée par la signature du gérant unique.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. LESS, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 5 avril 2011. DIE/2011/3414. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Ettelbruck, le 8 avril 2011.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2011052643/74.

(110057132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Parbat Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 41.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011054845/10.

(110061881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Parbat Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 41.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011054846/10.

(110061882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Providence Générale S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 30.240.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 29 mars 2010:-

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Pour Providence Générale Holding S.A.

Référence de publication: 2011054850/14.

(110062029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Pylos Royal Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 132.320.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011054852/12.

(110061918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Pylos Royal Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 132.320.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011054853/12.

(110061919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Pylos Royal Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 132.320.

Extrait du conseil d'administration du 01/02/11

1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la société est transféré du 48, Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23 rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011054854/14.

(110061920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

New Specialty Chemicals Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.545.

EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé en date du 12 avril 2011:

- de nommer Madame Virginie Boussard, né le 17 juillet 1977 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet au 4 avril 2011; et

- d'accepter la démission de Monsieur John Mowinckel comme gérant de la Société avec effet au 4 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2011055313/16.

(110061370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Daviger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 160.213.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-neuf mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg

Ont comparu:

1.- Madame Sonia TELLIER, employée privé, née à Pithiviers (France) le 9 avril 1976, demeurant 13, rue Saint Martin, F-57710 Aumetz;

2.- Monsieur David TELLIER, gérant d'entreprises, né à Sarreguemines (France) le 9 septembre 1972, demeurant 13, rue Saint Martin, F-57710 Aumetz.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DAVIGER S.A R.L.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de «Mondercange».

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une librairie papeterie comprenant la vente de journaux, de périodiques, de livres de poche, d'articles scolaires, de tabacs, d'articles de binteloterie, de cartes-vues, d'articles de toilette, d'articles pour fumeur, d'articles de confiserie, de bijoux fantaisie, d'articles de maroquinerie et de boissons alcoolisées et non alcoolisées à emporter, de billets de loterie nationale luxembourgeoise, de nourriture et divers autres articles de la branche.

La société a également pour objet l'achat, la vente et toutes prestations en rapport avec l'animation, la sonorisation, l'éclairage, et la location de matériel en rapport avec l'organisation d'animations ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

La société pourra aussi acquérir, acheter, développer et vendre tous brevets, marques de commerce et licences. Accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, seule ou ensemble avec d'autres, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, tant par elle-même que par l'intermédiaire de tiers, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, directement ou indirectement en rapport avec son objet social.

Prendre directement ou indirectement des participations de tous genres dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, semblable ou apparenté au sien ou dont la coopération avec la société est de nature à favoriser les affaires de celle-ci. D'une manière générale, la société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant la majorité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs.

Art. 8. La société est engagée valablement par la signature unique d'un seul gérant.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social. Article 10. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts arrêtés les comparants ont souscrit les cent (100) parts sociales comme suit:

1.- Madame Sonia TELLIER, prénommée	76 parts
2.- Monsieur David TELLIER, prénommé,	24 parts
Total: cent parts	100 parts

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Disposition transitoire.

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2011.

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 950.- EUR.

Décisions des associés

Et ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur David TELLIER, gérant d'entreprises, né à Sarreguemines (France) le 09 septembre 1972, demeurant 13 rue Saint Martin, F-57710 Aumetz;

2.- Le siège social est établi au Centre Commercial Cora, à 11 rue du Brill L-3898 Foetz.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. TELLIER, D. TELLIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2011. Relation: LAC/2011/14587. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 04 avril 2011.

Référence de publication: 2011052988/95.

(110059396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Sunu Finances Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 66.169.

Le bilan de la société au 31/12/2009 (bilan rectificatif en remplacement du bilan déposé le 08/06/2010 – n°L100080015) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
 Pour la société
 Un mandataire

Référence de publication: 2011054897/13.

(110061743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

New Star International Property (Luxembourg One) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
 R.C.S. Luxembourg B 126.594.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand eleven, on the thirty-first day of March.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

British Overseas Bank Nominees Limited, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 138-142, Waterhouse Square-Holborn, GB-EC1N2TH London, registered at the Companies House under the number 220905, represented by its current board of Administration,

here represented by Ms Christelle Friio, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy signed on the 31st day of March, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the company "New Star International Property (Luxembourg One) S.à r.l.", having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 2nd day of April, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1094 on the 7th day of June, 2007;

- that the articles of association have been amended for the last time following a deed of 29th the undersigned notary on the day of December, 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 434 on March 1st, 2010;

- that the capital of the corporation "New Star International Property (Luxembourg One) S.à r.l." is fixed at eight million eight hundred fifty-nine thousand three hundred euros (8,859,300.-Eur) represented by three hundred fifty-four thousand three hundred seventy-two (354,372) shares of twenty-five euros (25.-Eur) each, all subscribed and fully paid-up.

- that the appearing party has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at the 28th day of March, 2011, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at the 28th day of March, 2011, being only an indication for this purposes;

- following the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;

- there shall be arranged the cancellation of all issued shares and/or the shareholders register;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer;

The undersigned notary, who knows and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND EUROS (1,000.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day first above written.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et un mars.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

British Overseas Bank Nominees Limited, une société constituée sous la loi du Royaume-Uni, ayant son siège social au 138-142, Waterhouse Square-Holborn, GBEC1N2TH, Londres, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 220905, représentée par son Conseil d'Administration actuellement en fonctions,

ici représentée par Mademoiselle Christelle Friio, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée le 31 mars 2011,

laquelle, après signature ne varietur, par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société New Star International Property (Luxembourg One) S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 2 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1094 en date du 7 juin 2007;

- que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 29 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 434 en date du 1^{er} mars 2010;

- que le capital social de la société s'élève actuellement à huit millions huit cent cinquante-neuf mille trois cents euros (8.859.300.-Eur) représenté par trois cent cinquante quatre mille trois cent soixante-douze (354.372) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-Eur) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.;

- que la partie comparante est seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 28 mars 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associé unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société, le bilan au 28 mars 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales et/ ou du registre des associés;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1.000.-Eur).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ch. Friio, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 avril 2011. Relation: LAC/2011/15391. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011

Référence de publication: 2011052403/104.

(110058836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

**Free Flow (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Free Flow Holding S.A.).**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.217.

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FREE FLOW HOLDING S.A.» avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 71.217, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Capellen, en date du 21 juillet 1999, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 819 en date du 4 novembre 1999.

L'Assemblée est ouverte à 11h sous la présidence de Mademoiselle Barbara DANELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 3 des statuts.
- 2) Changement du régime fiscal de la société (la société n'étant plus soumis au régime fiscal des sociétés anonymes holdings)
- 3) Modification de la dénomination sociale de la société et modification afférente de l'article 2 des statuts.

II.- Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article trois des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, à l'exclusion de toute activité commerciale, en restant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que suite à la modification de l'objet social pour donner à la société l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial avec le régime fiscal y afférent la société sous sa forme actuelle ne pourra plus bénéficier du régime fiscal des sociétés anonymes holding de la loi du 29 juillet 1929.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société prend la dénomination de FREE FLOW (SPF) S.A. La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants et actionnaires au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Danelli; Muhovic; Pache; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2010. Relation: EAC/ 2010/16712. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- e.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011053005/64.

(110059631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Recovery Finance Funding, 2008 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.208.

Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires Tenue le 19 avril 2011 au siège social

- Les démissions de Messieurs Pierre Carras et Daniel Van Hove dans leur fonction d'administrateurs sont acceptées avec effet immédiat.

- Messieurs Jean-Robert Bartolini, né le 10 novembre 1962 à Differdange (Luxembourg) et Norbert Hengesch, né le 20 janvier 1948 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), tous avec adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, sont nommés comme administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Luxembourg, le 20/04/2011.

Référence de publication: 2011054856/15.

(110061783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Resolution Bremen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.651.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 18 avril 2011

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 18 avril 2011 que:

Le siège social de la société a été transféré du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2011.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011054857/15.

(110061637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Assreal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9673 Oberwampach, 93, Op Reech.

R.C.S. Luxembourg B 107.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011067031/9.

(110073015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.
